

## Compte rendu de la séance du 22 septembre 2021

**Présents :** M. BONNET Bernard, M. PERRIN David, M. GUYON Thierry, Mme MERLE Anne-Marie, M. FOUILLOUX Gilles, Mme. FAURE Murielle, Mme PELLISSIER Élisabeth, Mme. BARDOTTI Stéphanie, Madame GATTE Hélène, Mme. RODRIGUEZ Frédérique, M. GUARNERI Giovanni, Mme. BRUNON Hélène, Mme. DIOLOGENT Catherine, Mme. FAURE Jocelyne

**Excusés :** Mme. MOLLARET Françoise, M. REYMONDON Frédéric, M. MAYET Iwan, M. PATOUILLARD Cédric, M. CREPET Sébastien.

**Secrétaire de la séance :** Mme. BRUNON Hélène.

### Détermination des frais de fonctionnement pour l'école ( DE 2021\_051)

Monsieur le Maire rappelle les lois 83.663 du 22 juillet 1983, 86.29 du 9 janvier 1986, 86.972 du 19 août 1986 et la circulaire du 25 août 1989 (JO du 29/9/89) qui prévoient une participation de la commune de résidence au profit de la commune d'accueil fixée à 100% des frais de fonctionnement de l'école.

Après calcul, ce coût de revient pour l'année scolaire 2020 /2021, est de : 874,18 euros par élève. L'augmentation sensible par rapport à l'année scolaire précédente s'explique notamment par la baisse du nombre d'enfants et également les frais liés à la gestion de la pandémie de COVID-19.

Le montant des frais de fonctionnement pour l'école est adopté à l'unanimité.

### Tarifs centre de loisirs périscolaire - réduction au delà de 100 quarts d'heure ( DE 2021\_052)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs du centre de loisirs périscolaire, service indispensable aux familles scolarisant leur enfant sur la commune. Il indique la nécessité de se prononcer à nouveau sur la réduction accordée de 10% pour les familles ayant plus de 100 quarts d'heure facturés ce qui est approuvé à l'unanimité.

### Convention saison culturelle avec la ville de Firminy ( DE 2021\_053)

Monsieur le Maire présente une convention avec la ville de Firminy sur la tarification de la saison culturelle. Ce partenariat permet aux habitants de Saint-Maurice-en-Gourgois de bénéficier du même tarif que les Appelous sur les spectacles proposés dans le cadre de la saison culturelle de la ville de Firminy. Il donne lecture de la convention. Cette dernière est votée à l'unanimité.

### Convention avec le SIVO pour l'opération culturelle coeur de saison ( DE 2021\_054)

Monsieur le Maire présente une convention avec le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine (SIVO) pour l'organisation de la saison culturelle Cœur de saison. En raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19 la programmation 2021-2022 a été adaptée à cette situation et se déroulera sur une demi-saison. Le montant de la participation de la commune pour cette demi-saison est fixé à 1 373,76 euros. Cette convention avec la participation financière indiquée est adoptée à l'unanimité.

### Garantie de contrats de prêts entre bâtir et loger et le crédit agricole pour la MARPA ( DE 2021\_055)

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

**Vu les projets des Contrats de Prêts entre BATIR ET LOGER, ci-après l'Emprunteur, et le CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE-LOIRE pour le financement de la MARPA**

L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE ST MAURICE EN GOURGOIS accorde sa garantie à hauteur de **20 %** pour le remboursement des Prêts d'un montant total de **2.095.314 euros** qui seront souscrits par l'Emprunteur auprès du CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE-LOIRE :

- Prêt 1 PLS d'un montant de 1 343 532 €
- Prêt 2 complémentaire d'un montant de 751 782 €

Ces Prêts sont destinés à financer l'opération de construction d'une MARPA située à ST MAURICE EN GOURGOIS (42) Le Bourg – Impasse du Parc de 23 logements.

**Les caractéristiques financières de chaque Prêt sont les suivantes :**

<b>Prêt 1</b>	PLS - PRET LOGEMENT SOCIAL
<b>Montant :</b>	1 343 532 €
Garantie Partielle Département de la Loire	80 % soit 1 074 825,60 €
Garantie Partielle Commune St-Maurice en Gourgois	20 % soit 268 706,40 €
<b>- Durée de la phase de préfinancement :</b>	24 mois
<b>- Durée de la phase d'amortissement :</b>	480 mois
<b>Périodicité des échéances :</b>	<b>Trimestrielle</b>
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt révisable</b> <b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt <b>+1,11 %, soit 1,61 % à ce jour</b>  Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
<b>Profil d'amortissement :</b>	<i>Echéance constante intérêts perçus terme échu proportionnel</i>

<b>Prêt 2</b>	Prêt Long Terme complémentaire MT ENTREPRISE
<b>Montant :</b>	751 782 €
Garantie Partielle Département de la Loire	80 % soit 601 425,60 €
Garantie Partielle Commune St-Maurice en Gourgois	20 % soit 150 356,40 €
<b>Sans préfinancement : Durée totale :</b>	<i>360 mois dont 24 mois de différé d'amortissement</i>
<b>Périodicité des échéances :</b>	Trimestrielle
<b>Taux d'intérêt annuel fixe :</b>	<b>1,71 %</b>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<i>Echéance constante intérêts perçus terme échu proportionnel</i>

**La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des Contrats de Prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Agricole Loire Haute-Loire, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée des Contrats de Prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Le Conseil autorise le Maire à intervenir aux Contrats de Prêts signés entre le CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE-LOIRE et l'Emprunteur.

Le conseil valide la garantie des prêts précités à l'unanimité.

**Lancement d'une consultation pour retenir un architecte pour le futur centre technique municipal :**

M. PERRIN présente le cahier des charges relatif à la consultation pour retenir l'architecte du centre technique municipal. Il recense l'ensemble des besoins, les attentes et les enjeux autour de ce projet. Les agents ont été associés à sa réalisation afin de mieux cerner l'ensemble des besoins. Une visite a également été faite sur la commune de Luriecq. Une attention particulière sera portée sur l'impact environnemental de ce bâtiment et la gestion des énergies. La consultation sera lancée afin que l'architecte puisse être retenu pour le mois de novembre.

**Avenant convention de partenariat avec l'ADMR ( DE 2021 056)**

Monsieur le Maire présente un avenant à la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un service de portage de repas avec l'association ADMR d'Usson-en-Forez. Cet avenant vient modifier l'article 3 paragraphe 2 ainsi le montant de la subvention sera calculé à hauteur de 1,21 euros par habitant soit 2191 euros pour l'année 2021. Adoption à l'unanimité.

**Décision modificative n°3 Commune ( DE 2021 057)**

Modifications budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2031 - 143	Frais d'études	-25500.00	
2031 - 144	Frais d'études	20000.00	
2046	Attrib. de compensation d'investissement	1500.00	
2135 - 48	Installations générales, agencements	5500.00	
2188	Autres immobilisations corporelles	-1500.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

### Décision modificative n°3 - centre loisirs ( DE 2021 058)

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
678	Autres charges exceptionnelles	60.00	
65888	Autres	-60.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

### Compte-rendu des commissions communales et intercommunales :

- Scolaire : La commission s'est réunie préalablement à la rentrée scolaire afin notamment d'étudier la mise en place du protocole sanitaire. Pas de gros changement, léger assouplissement à la cantine. Réorganisation du personnel en conséquence.  
Travail en cours sur la nouvelle tarification du temps de midi (repas+garderie) en fonction du quotient familial.  
Conseil municipal enfant reporté en raison de la crise sanitaire voir en début d'année civile prochaine.  
Nombreux enfants en ce début d'année à la cantine (souvent 140-150) augmentation de la fréquentation du centre de loisirs du mercredi entre 8 et 10 enfants actuellement.
- Travaux : Fin de la mise en œuvre du bicouche sur la route de Gland reste le balayage. Certains conseillers indiquent que la route reste encore très abîmée par endroit. M. BONNET indique que la réalisation d'un enrobé aurait coûté beaucoup plus cher et que ce n'était pas envisageable. Une amélioration est tout de même soulignée par l'assemblée sur cette voirie.  
La traversée du bourg est également terminée reste le marquage au sol.  
Les travaux préalables à la reprise des concessions dans le cimetière sont terminés.  
Les sols souples à l'école seront changés aux vacances de la Toussaint.
- Police municipale : M. GUARNERI fait part de la nécessité de créer un groupe de travail sur la mise en place de la police municipale sur la commune en partenariat avec la ville de Firminy. L'objet est de préparer la rencontre avec Firminy dans l'automne, et de commencer à réfléchir sur les modalités pratiques : jours, horaires, lieux, moyens... sont intéressées : H. GATTE, C. DIOLOGENT, et F. RODRIGUEZ.
- M. BONNET informe l'assemblée que va leur être communiqué le rapport d'étude sur la chapelle de la place du marché, ainsi que l'étude sur l'église afin de prendre connaissance de ces dossiers qui seront évoqués lors du prochain conseil municipal.

### Informations diverses :

- Inauguration terrain de foot et place du marché le 23 octobre prochain.
- M. le Maire indique que la Dotation de Solidarité Communautaire versée par SEM à la commune a été nettement réévaluée et passe de 26 768 euros à 61 684 euros à compter de 2022.

\*date prochain conseil le 5 novembre 2021.